

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Aveyron
Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>14</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>4</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>19</i>

Séance publique du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 09 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Valérie MARJAC représentée par Régine DE RODAT

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALCOUYRES représenté par M. Pascal PRINGAULT

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20251212**

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire, rapporteur, rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité**. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, il convient de modifier le tableau des emplois pour :

- permettre un avancement de grade dès le 1^{er} janvier 2026 ;
- créer un poste d'adjoint technique à mi-temps afin d'intégrer de manière durable un agent contractuel intervenant dans les écoles

Madame le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet (1 ETP)
- La suppression d'un poste d'adjoint technique à la suite de l'avancement de grade ci-dessus (1 ETP) ;
- La création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet (poste IRCANTEC à 17.5h hebdomadaires et annualisés).

Le tableau complet des emplois au 1^{er} janvier 2026 sera ainsi modifié après nomination des agents dans leur nouveau grade :

Filière	Cat	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Emplois disponibles
Technique	B	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5	5	2
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	3	0
			Adjoint technique	4	3.5	0
Technique	C+	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3.5	3.5	0
			Adjoint administratif	1	1	0
Administrative	A	Attaché	Attaché principal	1	1	0
Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0.5	0.5	0
Médico-sociale	C	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	0.5	0.5	0
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposé ;
- **D'adopter** à l'unanimité

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **16 DEC. 2025**

- Sa publication :

- o Affichée le : **16 DEC. 2025**
- o Retirée le :